

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

UNE MAJORITÉ :: NOUVELLE ::



Il s'est produit, lundi, à la Chambre, une petite révolution. Deux événements l'ont marquée: prise en considération d'une proposition socialiste, mise en minorité du Gouvernement.

Au cours du débat confus sur l'équilibre financier, l'amendement Vincent Aurioi a, en effet, obtenu 302 voix contre 229 voix, groupant entre autres, les voix des ministres.

Le texte socialiste, auquel M. Loucheur a apporté une adhésion de principe, indique que les titres au porteur ne seront désormais transmissibles que par voie d'endossement, c'est-à-dire qu'ils auront un propriétaire connu, un domicile et que le fisc aura ainsi plus de facilités pour découvrir les fraudeurs en ce qui concerne la déclaration des revenus.

La Chambre s'est départagée sur cette modeste réforme. D'un côté, les amis de la fraude et les chiens sauveteurs de la fortune en valeurs mobilières. De l'autre, les partisans de l'impôt sur le revenu et d'une équitable répartition des impôts entre tous ceux qui peuvent et qui doivent payer.

Le gouvernement avait eu la mauvaise idée de se ranger parmi les premiers, à être battu à plate-couture. Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, il est mis en minorité. A sa place, je me méritais...

Ce qui importe, c'est la constatation qu'on peut trouver à la Chambre une majorité de 332 voix pour une réforme dite « de gauche ». Evidemment, les adversaires intéressés du cabinet Poincaré, comme M. Tardieu, ont fait provisoirement bloc avec les républicains radicaux et socialistes. Même sans eux, la majorité absolue de 288 voix eût été acquise.

Cette majorité, on la retrouverait demain pour une politique sociale, pour une défense laïque, pour une reconstitution plus démocratique de la République...

Il faudrait pour cela un gouvernement qui sache guider cette majorité et la fixer sur un programme minimum. L'expérience de lundi a montré que cela n'était pas impossible.

Eug. GUILLAUME.

Les votes de nos Députés sur l'amendement Vincent-Aurioi

Les votes de nos députés sur l'amendement Vincent Aurioi se sont ainsi départagés :

Pour la prise en considération

MM. Abrami, Accambay, Basly, Bernard, Berquet, Boulanger, Cadot, Coureau, Daniel-Vincent, Desales, Delory, Escoffier, Evrard, G. Richard, Goniaux, Hauet, Inghels, Lebas, F. Lefebvre, Lemire, Loucheur, Macarez, Maës, Victor Morel, Pasqual, René Lefebvre, Ringier, Saint-Venant.

On voté contre

MM. Grespel, Desjardins, Forzy, Groussau, Lefebvre du Prey, des Rours, Vandame.

TOUJOURS LE PHARAON !



Les Anglais! Us ont toujours eu de la chance! C'est pas moi qui rencontrerai un faux Pharaon avec beaucoup d'or autour.

Des Fêtes splendides se préparent dans "la Venise du Nord"

Ce que sera en mai prochain, à SAINT-OMER, la XV^e FÊTE FÉDÉRALE des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

Du Belfroi Audomarois - la Tour Saint-Bertin - on a une vue superbe sur les eaux environnantes et particulièrement sur "la grande mer" de Clairmarais



La "Venise" du Nord, — ainsi dénommée la ville de Saint-Omer — prépare pour les 19, 20 et 21 mai, des fêtes splendides.

La petite ville, tout enveloppée de cette grisaille lumineuse que les « Van Goyen » et les « Adrien Van der Veldt », les grands peintres des brunes flamandes célèbrèrent jadis, nous annonce des merveilles.

La douce et aimable cité « d'apparence » toute calme, — nous disons « d'apparence », car, au fond, Saint-Omer est une cité très travaillée, où particulièrement l'industrie de la lingerie est fort prospère, — va donc s'animer extraordinairement pendant quelques jours du bruit insolite pour elle des fêtes à la fois artistiques et populaires. Ces réjouissances, précieuses de suite, — les prévoit splendides et de nature à attirer dans la cité Audomaroise, une affluente de population considérable.

Mais, nous diriez-vous, que nous préparons à Saint-Omer?... Tout simplement la quinzième fête fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Ceci n'est pas un événement de minime importance et dont il ne faille tenir compte.

Le projet de programme

Le programme définitif des fêtes annoncées, n'est pas encore établi de façon officielle. Toutefois, une enquête menée sur place nous permet d'affirmer que les grandes lignes en seront les suivantes :

19 Mai : Réception des délégués de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais. Ouverture du Congrès de la Fédération. Le soir aura lieu une retraite aux flambeaux.

20 Mai : Arrivée des Sociétés prenant part au concours Concerts sur diverses places de la ville et en des salles spécialement retenues pour cet usage. A dix heures du matin, continuation du Congrès fédéral. A midi, arrivée de M. Paul Léon, délégué du Ministère des Beaux-Arts. Après-midi, défilé des Sociétés musicales dans les principales rues.

LA CLASSE 1921 sera maintenue sous les drapeaux jusqu'au 31 mai prochain

Les ministres se sont réunis mardi matin, en Conseil, à l'Élysée. M. Poincaré a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

M. Maginot a exposé la situation des effectifs et fait connaître au Conseil SON INTENTION DE CONSERVER LA CLASSE 1921 JUSQU'AU 31 MAI PROCHAIN.

Il a, en même temps, saisi le Conseil d'un projet de loi permettant de contracter des engagements et rengagements d'une durée de six mois.

Les feuilles d'impôt sur le revenu commencent à tomber

M. Loucheur demande au Ministre des Finances des délais pour les Régions libérées

Les feuilles d'impôts sur le revenu commencent à arriver. Il y a huit jours c'était les feuilles pour les revenus de 1921, il y a trois jours les feuilles pour les revenus de 1920.

Les rôles de ces deux feuilles étant publiés le 4 mars 1923, les percepteurs ont le bon droit de vous rappeler que les impôts doivent être réglés pour fin 1923.

Bien sûr, pour arriver les feuilles de 1921, et ce sera complet.

Ceux qui ont de modestes revenus, provenant non pas de rentes trouvées en héritage, mais du produit constant de leur travail vont se trouver fort embarrassés de payer trois années d'impôts en même coup.

Cela n'est pas possible.

M. Loucheur, à qui nous avons demandé son opinion sur l'état actuel de la réglementation fiscale, nous a dit :

« Il faut que le Ministre des Finances donne des instructions à son personnel pour suspendre le recouvrement des impôts. Nos concitoyens ne peuvent être placés dans l'obligation de payer trois ans de contributions à la fois. S'il y a un retard dans la perception, la faute n'en doit pas incomber aux contribuables. »

Je vais poser d'urgence la question à M. de Lasteyrie et si cela est nécessaire, d'accord avec mes collègues du Nord, je déposerai une proposition de loi.

de Saint-Omer. Festival de musique. Concerts en des endroits désignés. Arrivée de la Musique des Guides et probablement du « Soutien » de Saint-Gilles, de Bruxelles.

On se souvient dans tout le Nord de la France, du triomphe qu'obtint cette célèbre phalange philanthropique, en la ville de Lille, l'an dernier, lors des fêtes commémoratives de la capitale des Flandres. Au profit d'œuvres de bienfaisance, elle recueillit près de 18.000 francs en deux jours.

Le soir du 20 mai, enfin, auront lieu des « productions de nuit » de la Fédération des Sapeurs-Pompiers de l'arrondissement de Saint-Omer, et des ballets avec projections lumineuses par les sociétés de gymnastique de la région Audomaroise.

21 Mai : Continuation du festival. Réception de la Garde Républicaine. Banquet officiel. Concert de la Musique de la Garde.

A ce concert, la célèbre pianiste professionnelle exécutera très probablement une œuvre de M. Filéula, directeur de l'École Nationale de Musique de Saint-Omer, et on lui demandera de donner une audition du célèbre « Apprenti Sorcier » de Paul Dukas, œuvre formidablement prestigieuse, qui obtient partout un succès qui confine au triomphe.

Le soir auront lieu des illuminations grandioses, non seulement de la ville, mais encore des canaux environnants, qui seront parcourus par des barques illuminées. Ce sera un spectacle féérique qui viendra compléter en splendeur un feu d'artifices grandiose.

Tout ceci est projeté dans les grandes lignes. Par le détail, très prochainement on arrêtera les lignes de ce beau programme.

D'ores et déjà, on peut prévoir une affluente considérable des populations du Nord et du Pas-de-Calais, à Saint-Omer, en ces jours de fête qui marqueront dans les Annales de la cité Audomaroise.

De tout cela nous tiendrons nos lecteurs au courant.

V. B.

Les liaisons tragiques

Un amant assassiné sa maîtresse à coups de couteau

Magny-en-Vexin, 6. — A la suite de discussions fréquentes, le sieur Louis Mastrand, âgé de 42 ans, ouvrier errasier, à Magny-en-Vexin, fou de colère, hier après-midi, saisit un couteau sur la table et le plongea dans la poitrine de sa maîtresse, Ériche Warin, avec laquelle il vivait maritalement depuis quelque temps.

La malheureuse femme expira presque aussitôt.

Le meurtrier a été arrêté dans la soirée par la gendarmerie et écroué à la prison de Mantas.

A Roubaix, deux jeunes gens ont voulu mourir

Roubaix, 6. — Mardi, vers quatre heures du matin, deux agents du service de nuit découvrirent, dans le kiosque de tramways du parc Barbeux, un jeune homme et une jeune fille, étendus sur une banquette. C. : jeunes gens, Louis Delatre, 18 ans, et Yvonne Werdonck, 17 ans, habitant rue des Fleurs, cour Desroussaux, 8 et 11, avaient décidé d'en finir avec la vie et, pour cela, avaient pris du bichlorure de mercure, qu'ils avaient acheté chez un pharmacien.

Ils furent conduits à l'hôpital, où le docteur leur administra un contre-poison. Leur état est sans danger.

A Gonnelleu, un mari jaloux joue du couteau

Installés depuis peu à Gonnelleu, les époux Planchon, originaires de la Belgique, ont des pensionnaires, Italiens pour la plupart.

Aux dires de la femme Planchon, son mari, maçon de son état, est très jaloux et, à tort ou à raison, il l'accuse d'avoir eu des relations avec des pensionnaires de relations inconnues.

Or, dimanche, en compagnie de deux de ceux-ci, la femme Planchon s'en fut danser au bal. A la sortie, vers 11 heures du soir, elle se trouva devant son époux, lequel, à bras raccourcis, tomba sur elle ainsi que sur les deux Italiens. Ceux-ci se tirèrent de la bagarre avec force horions reçus et rendus.

Puis, au paroxysme de la fureur, sortant un couteau de sa poche, Planchon en donna un coup à sa femme, laquelle atteinte à l'épaule droite, s'affaissa sur le sol. La blessée, qui perdait son sang en abondance, par des témoins de la scène, fut relevée et transportée à son domicile.

Peu après, Planchon était arrêté et conduit à Cambrai, où, après interrogatoire, il fut écroué.

Le Réveil Illustré

qui est avant tout l'hebdo populaire du Nord de la France, n'oublie pas « Ceux de chez nous ».

Il publie cette semaine, outre une notice illustrée sur



Pierre BERTIN, de l'Odéon.

qui vient de faire représenter, à Trianon-Lyrique, « Sylvie », une comédie musicale en trois actes, qui a obtenu un très beau succès.

Le Réveil Illustré

publié en outre une étude très documentée sur l'extension de la ville de Dunkerque, par M. G. Guillaume, ainsi qu'une reproduction du plan définitif de la ville.

Le Réveil Illustré

LA VIE POUR RIRE, par André Pierre. — LA FAIM, conte, par Tristan Bernard. — LA MICHÈRE, page fétichiste illustrée. — L'ÉTROIT MOUSQUETAIRE D'ALEXANDRE DUBAS, souvenir du Carnaval, par Auguste Lebas. — À TRAVERS LES NUAGES, grand film documentaire illustré édité par « Phocéa ». — L'ORQUELLE DE VIVRE, roman d'amour, par René Davenny. — FAUST ET DON JUAN, grand film français. — LA DISPARITION DE DELORA, mystérieux roman d'aventures, par Philippe Oppenheim. — LA « DEUTEROPHYSE », par Paul Anquetin. — CHOSSES ET AUTRES.

Le Réveil Illustré est en vente partout

16 Pages :: 20 Centimes

Un Prêtre est mort dans le train

Il avait sur lui cent mille francs

Amiens, 6. — Vers midi, le chef de gare d'Amiens a été prévenu qu'un ecclésiastique, en trouvant dans le train de Longueau à Amiens, était mourant. A l'arrivée du train, on trouva l'ecclésiastique, l'abbé François Belant, missionnaire africain, âgé de 63 ans, décédé pendant le trajet. Le médecin de la Compagnie déclara qu'il avait succombé à une crise cardiaque. Il portait sur lui une somme d'environ 100.000 francs.

LE RÉVEIL MUTUALISTE NOUVELLE ORIENTATION

L'action de l'Union mutuelle du Nord s'amplifie et devient constructive

Par ses importantes résolutions, l'Assemblée générale de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord, tenue dimanche à Lille, a marqué une orientation nouvelle et heureuse de la Mutualité française, sortie du domaine purement spéculatif, théorique et sentimental, limité à des groupements déterminés, pour s'engager de pied ferme sur le terrain des réalisations

matérielles, d'intérêt général et de réelle portée sociale.

En décidant la construction d'habitations à bon marché sur tous les points de notre département, l'Union du Nord n'a pas pour unique but d'assurer une maison agréable et salubre à ses adhérents.

Ses intentions généreuses et pratiques visent plus haut et plus loin. Elle entend passer dans la mesure de ses moyens, à la crise aiguë et angoissante du logement, pour procurer aux travailleurs le foyer familial, source féconde d'activité et de prospérité nationales garanties par le développement de la production et le labeur paisible, créateur de toutes richesses durables.

Comme l'a déclaré en excellents termes, concrétisant tout un programme d'ampleur sociale, l'éminent et actif président de l'Union, M. Georges Petit, la grande armée de Mutualistes du Nord, groupant un effectif de plus de deux cent dix mille membres animés d'un sincère esprit d'altruisme agis-

du Nord ont été les précurseurs et s'affirment les défenseurs ardents et désintéressés.

Il apparaît évident que les habitations saines et agréables qui vont être édifiées dans nos divers arrondissements auront pour résultat immédiat et bienfaisant de décongestionner nos villes à population pléthorique, entassée souvent dans des taudis où tousse le tuberculeux et pleure la misère, dans des promiscuités parfois fâcheuses et immorales.

En s'efforçant de remédier, dans une large mesure, à la pénurie alarmante des logements, l'Union Mutuelle du Nord accomplit une œuvre admirable de solidarité humaine et patriotique.

Cette noble initiative, intelligente et généreuse, mérite d'être connue, applaudie et imitée partout, dans un but d'intégrale renaissance française.

E. POLVENT.



UN GROUPE DE MUTUALISTES DU NORD (Cliché Réveil)

(Ce cliché a été pris dimanche, à la Société Industrielle, à Lille, après l'Assemblée générale de l'Union mutuelle du Nord. Au centre, M. Georges Petit, président.)

La Législation Mutualiste

Les étapes parcourues jusqu'à la charte de 1898

Si nous avons créé le « Réveil Mutualiste » hebdomadaire, ce n'est pas seulement pour l'intérêt qu'il y a à tenir la masse des travailleurs qui entrent dans les cadres des Sociétés de Secours Mutuels au courant du mouvement de la Mutualité en général, et de celui des Sociétés en particulier, mais aussi parce que nous pensons que quelque nombre que soient les Mutualistes de notre région, il est extrêmement souhaitable que tous les travailleurs s'inscrivent dans les Sociétés existantes ou en forment de nouvelles.

Nous dirons dans des articles ultérieurs ce que sont les Sociétés de Secours Mutuels à l'étranger, particulièrement en Angleterre, en Amérique, en Belgique, en Italie et ailleurs, où des associations de forme mutualiste comptent des centaines de mille membres, possèdent des capitaux considérables et sont entrées résolument dans la voie de l'hygiène sociale et de la prophylaxie.

Pourquoi faut-il que dans notre région si industrielle, si laborieuse et si prévoyante, les Mutualistes ne représentent que 10 % de la population et 35 à 40 % des salariés ?

C'est que la plupart d'entre nous ignorent les avantages particuliers et importants qu'a conférés la législation française à côté des avantages qu'on connaît mieux de l'association.

Sans remonter aux temps lointains aujourd'hui périmés et à des considérations rétrospectives sans intérêt, il nous suffira de rappeler que la législation actuelle sur les Mutualités remonte à la loi du 15 juillet 1850. Cette loi prescrivait avec des restrictions dues au gouvernement de l'époque, que le taux de l'intérêt des sommes déposées par les Sociétés de Secours Mutuels à la Caisse des Dépôts et Consignations, sera de 4,50 % par an ; c'est la loi qui a été modifiée par la loi du 17 mars 1884 autorisant les Syndicats professionnels à fonder des Caisses de Secours Mutuels et de retraite.

Nous arrivons ainsi à la loi du 1er avril 1898, qui constitue la charte des Mutualistes. L'étude de cette loi demande à être assez complète pour faire l'objet d'articles spéciaux.

Jean RIHOUR.

Entre temps, un décret du 22 janvier 1892 avait prescrit que les Sociétés de Secours Mutuels recevraient des subventions sur les intérêts du fonds de dotation constitué à l'aide d'une somme de dix millions prélevés sur le produit de la vente de biens de la famille d'Orléans.

Le décret du 26 avril 1856 affecta une somme de 200.000 francs à la constitution d'un fonds de retraite au profit des associations de Secours Mutuels approuvées, et en fixa les conditions d'attribution. C'est l'origine du fonds commun.

Cette législation subit, au lendemain de la proclamation de la République, quelques modifications conformes au nouvel esprit. La principale est celle qui par la loi du 21 mars 1884 autorisa les Syndicats professionnels à fonder des Caisses de Secours Mutuels et de retraite.

Nous arrivons ainsi à la loi du 1er avril 1898, qui constitue la charte des Mutualistes. L'étude de cette loi demande à être assez complète pour faire l'objet d'articles spéciaux.

Jean RIHOUR.

La Maison de la Mutualité

Devant Paris, qui en est encore à la période de recherches, d'études et de sollicitations, Lille aura bientôt sa Maison de la Mutualité, où seront installés tous les services administratifs de l'Union du Nord.

Dimanche dernier, l'Assemblée générale, réunie dans la salle de la Société Industrielle, a donné pleins pouvoirs au bureau pour l'achat du terrain et la construction de l'immeuble ou son acquisition.

Une regrettable lacune va ainsi être comblée et prochainement la concentration de tous les services dans le même local constituera un nouvel et précieux élément de développement de l'essor mutualiste dans le Nord.

Congrès national

Le prochain Congrès National de la Mutualité, qui a lieu tous les trois ans, se tiendra à Lyon, du 18 au 23 juin prochain.

Ces Assises mutualistes auront cette année une importance exceptionnelle en raison des questions de toute première actualité qui seront à l'ordre du jour et notamment le projet de loi sur les Assurances sociales.

Nous croyons savoir que l'Union mutuelle du Nord, sera représentée à Lyon par un distingué délégué.

Ce Congrès marquera, sans nul doute, un caractère décisif, dans les annales de la Mutualité française et ses résolutions, nous en sommes persuadés, traceront des voies toujours plus larges au progrès humain.

LIRE en 4^{ème} page la suite de notre Chronique hebdomadaire, le « REVEIL MUTUALISTE ».